

GOBBA SEVENNE AMENAGEMENT  
138 Impasse du Soleil Levant  
69560 – SAINT-COLOMBE

Email : remi.simonnot@s-immobilier.fr

## DETERMINATION DES OBJECTIFS D'ISOLEMENT ACOUSTIQUE DES FACADES

Rapport établi dans le cadre de notre mission définie dans notre Proposition Commerciale en cours de rédaction.

|  |   |
|--|---|
| <b>Maitre d'ouvrage</b>                  | SAS GOBBA SEVENNE AMENAGEMENT                     |
| <b>Opération - (Site d'intervention)</b> | OAP – VIENNE SEVENNE – Avenue Marcellin Berthelot |

**DESIGNATION : OAP – VIENNE SEVENNE – AVENUE MARCELLIN BERTHELOT**  
**DATE DU RAPPORT : 11/2024**

V 1.51.3600 - 20180913

**AGENCE CONSTRUCTION ET IMMOBILIER ALPES**

ZA du Rondeau – 1 Rue du Docteur Pascal  
CS 50289 - 38434 ECHIROLLES Cedex  
Tél. : 04 76 22 34 45  
Email : franck.pouzioux@socotec.com

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 10 000 100 euros – 834 157 513 RCS Versailles  
Siège social : Mirabeau – 5 Place des frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt  
78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

**Votre interlocuteur : M. POUZIOUX Franck**

**Auteur du rapport : M. POUZIOUX Franck**

Nombre de page : 10

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| 1. Objet du rapport.....   | 3  |
| 2. Référentiel.....  | 3  |
| > Réglementaire.....   | 3  |
| > documentaire.....  | 3  |
| 3. plan de situation et DESCRIPTION SUCCINTE DU PROJET.....            | 4  |
| 4. Classement sonore des infrastructures de transports.....            | 6  |
| 5. Objectifs d'isollements acoustiques des façades de l'opération..... | 7  |
| > Plan des objectifs d'isollements acoustiques de façades.....         | 8  |
| 6. En conclusion.....  | 10 |

## 1. OBJET DU RAPPORT

A la demande de GOBBA SEVENNE AMENAGEMENT, notre société a réalisé une analyse du contexte de bruit de l'opération située Avenue Marcellin Berthelot à VIENNE (38), de façon à déterminer les objectifs d'isollements des façades vis-à-vis des bruits extérieurs, ainsi que de proposer des exemples de solutions permettant de respecter ces différents isollements.

Les objectifs d'isollements acoustiques des façades de l'opération sont déterminés en fonction de la situation de l'opération vis-à-vis des infrastructures de transports bruyantes à proximité de celle-ci.

## 2. REFERENTIEL

### > REGLEMENTAIRE

L'opération est soumise aux différents textes législatifs et réglementaires rendus applicables avant la date de dépôt de la demande de permis de construire :

- Arrêté du 30 juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation,
- Arrêté du 30 mai 1996 modifié le 23 juillet 2013, relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,
- Arrêté du 03 septembre 2013 illustrant par des schémas et des exemples les articles 6 et 7 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié.

### > DOCUMENTAIRE

Les documents examinés sont les suivants :

- **Plans de masse général de Décembre 2024.**
- **Plans des bâtiments des logements ABCD – APD – Décembre 2024 (lot 01)**
- **Plans du bâtiments RSS (Résidence Seniors) – Décembre 2024 (lot 02)**
- **Plans de masse des logements Nord (lot 03) et plans partiels des bâtiments E et F**

### 3. PLAN DE SITUATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

L'opération est composée de logements mixtes situés entre l'Avenue Marcellin Berthelot et la route de Bechevienne. L'opération complète est constituée notamment de :

- Lot 1 : 4 bâtiments résidentiels A / B / C et D en R+5+attique (sauf bâtiment A en R+4 + attique)
- Lot 2 : 1 bâtiment à usage mixte commerce et résidence senior dénommé RSS en R+5
- Lot 3 : 7 bâtiments résidentiels E à K en R+5 + attique.

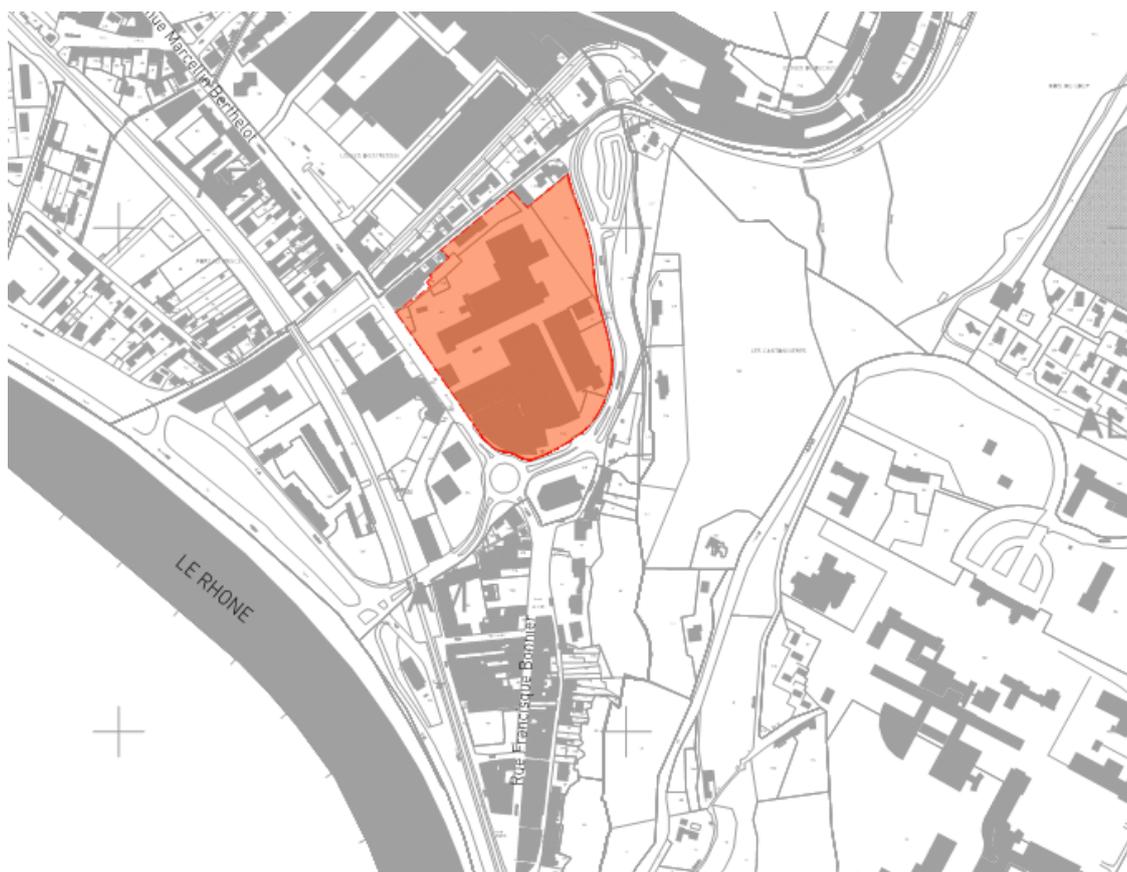
Pour les lots 01 et 03 :

La structure des bâtiments est lourde avec des façades en béton et un isolant thermo-acoustique intérieur. Le chauffage et la production d'ECS sont assurés à partir de chaudières individuelles gaz, et la ventilation est de type mécanique contrôlée hygroréglable collective B, simple flux.

Pour le lot 02 :

La structure des bâtiments est lourde avec des façades en béton et un isolant thermo-acoustique intérieur. Le chauffage est assuré par des chauffages électriques et la production d'ECS sont assurés à partir de chauffe-eau thermodynamiques. La ventilation est de type mécanique contrôlée hygroréglable collective B, simple flux.

Le terrain se situe Avenue Marcellin Berthelot à Vienne :





## 4. CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

1 / Transport aérien : L'opération n'est pas située en zone du PEB d'un aéroport.

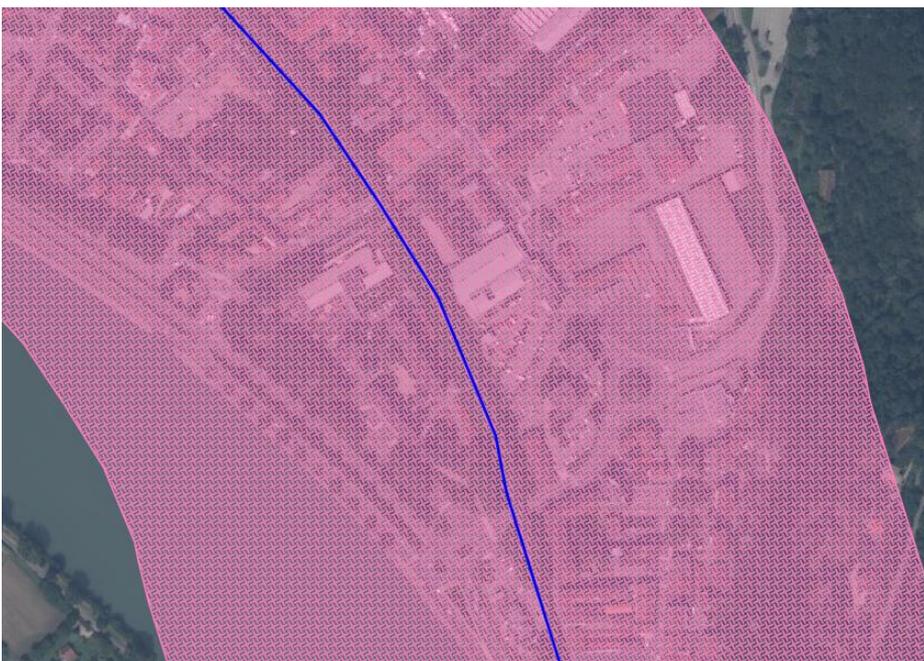
2 / Transport terrestres : Les infrastructures de transports terrestres situées à proximité de l'opération sont les suivantes :

- RN7 (avenue BERTHELOT) au nord du rond-point classée en catégorie 3,
- RN7 au sud du rond-point classée en catégorie 4,
- Voie de chemin de fer classée en catégorie 1,
- D1407 le long du Rhône classée en catégorie 3.

Extraction des zones d'incidences des voies routières classées :



Extraction des zones d'incidences des voies ferrées classées :



- Compte tenu des distances, la voie D1407 est sans incidence parallèle à la rue de la Coste est sans incidence sur l'opération.
- Compte tenu des distances, le tronçon de RN7 au sud du rond-point est sans incidence (approximativement 65m de distance entre RSS et la chaussée en bordure de rond-point et 72m pour ce qui est du bâtiment A)
- Le projet est donc sous l'influence de 2 voies : RN7 (avenue BERTHELOT) au nord du rond-point classée en catégorie 3, et la voie de chemin de fer en catégorie 1

## 5. OBJECTIFS D'ISOLEMENTS ACOUSTIQUES DES FAÇADES DE L'OPERATION

Les objectifs d'isolements acoustiques des façades de l'opération sont fixés en application de la méthode forfaitaire de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié le 13 juillet 2013, relatif à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

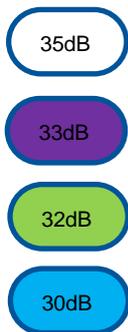
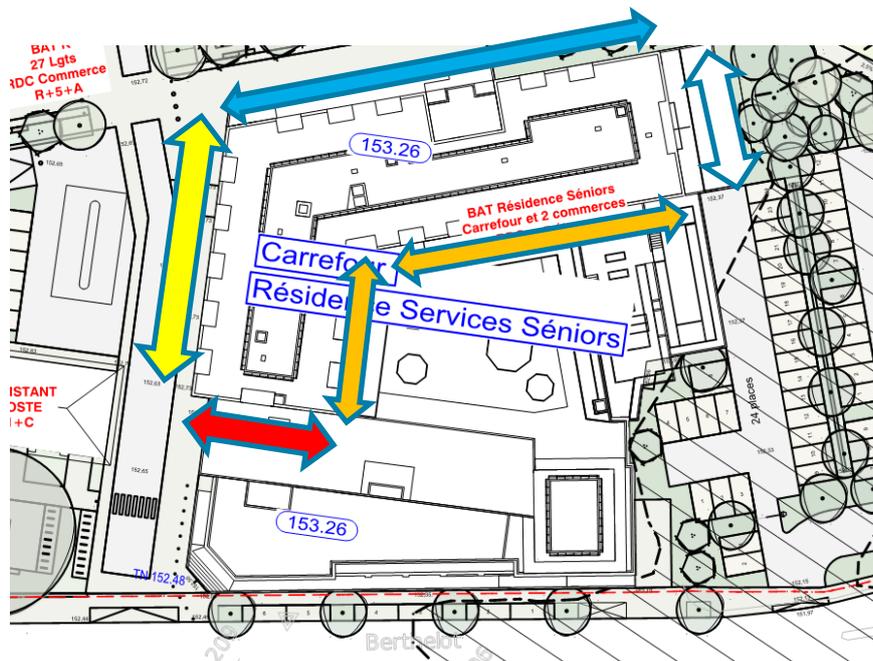
Ces objectifs d'isolements sont déterminés en fonction de la distance et des orientations de façades par rapport aux voies classées.

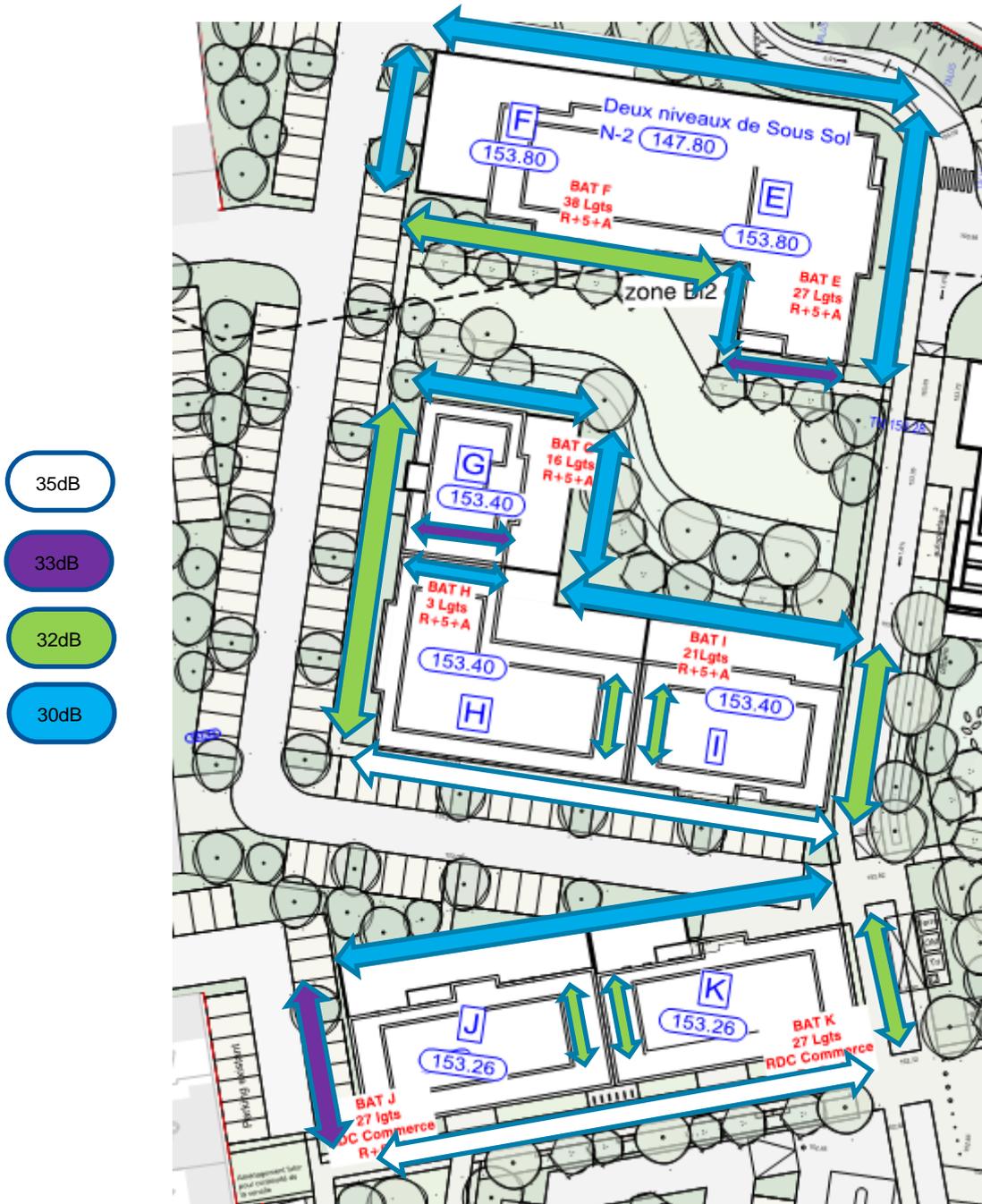
Les objectifs d'isolements sont corrigés en fonction de la présence ou non de masques (bâtiments ou écrans...) et de l'angle de vue de l'infrastructure depuis la pièce du logement considéré.

**Nous rappelons que dans le cas d'une pièce d'un logement dont les objectifs d'isolement sont différents, la valeur à retenir pour toutes les façades de cette pièce est celle qui est la plus élevée.**

**A noter également que les commerces (ou autre type d'ERP) ne sont pas concernés par les exigences de cet arrêté.**

## > PLAN DES OBJECTIFS D'ISOLEMENTS ACOUSTIQUES DE FAÇADES





## 6. EN CONCLUSION

Nous attirons votre attention que compte tenu de certains forts objectifs d'isolement acoustiques des façades (>35dB), des dispositions particulières devront être prises en compte :

- Mise en place des chaudières dans des placards en cas de ventouses avec rejet en façade,
- Mise en place d'entrées d'air en maçonnerie.

Signature



**Franck POUZIOUX**  
L'ingénieur Chargé de l'Affaire

Copie :

- AGENCE A3 ([lagence@atrois.com](mailto:lagence@atrois.com))
- REMI SIMMONOT ([remi.simonnot@s-immobilier.fr](mailto:remi.simonnot@s-immobilier.fr))
- YVON CHARLES ([yvon.charles@atrois.com](mailto:yvon.charles@atrois.com))